

LA LETTRE DU 18 JUIN

N° 245 mars 2022- Trentième année

Le combat de l'avenir

SOMMAIRE

- Un impératif national : refonder notre politique étrangère... Jacques MYARD page 2
- Les hommes font-ils l'histoire ou sont-ils emportés par elle ? ... Christine ALFARGE page 3
- Demain la Ve République ? Hervé GAYMARD & Arnaud TEUSSIÉ page 5
- Contre l'ennemi public des retraités et des personnes âgées ... Paul KLOBOUKOFF page 6
- Pourquoi l'Ukraine est importante pour la Russie... Bruno TERTRAIS page 10





Un impératif national : Refonder notre politique étrangère

Par Jacques MYARD,

Deux crises internationales – l'Ukraine et le Sahel – interpellent l'attention des Français, alors que d'ordinaire, ils sont davantage à s'interroger sur les difficultés rencontrées en France que sur la marche du monde.

Les bruits de bottes en Europe de l'Est et les coups d'État répétés en Afrique gagnent l'esprit collectif des Français et les inquiètent.

Ils s'en inquiètent car ils réalisent que la situation internationale n'est pas dans un ailleurs lointain mais qu'elle est bien une réalité tangible qui risque d'affecter directement leur tranquillité.

Surtout, ils prennent conscience que la France ne maîtrise pas ces événements et les subit, risquant d'être entraînée dans des conflits qui ne sont pas les siens.

Ces craintes ne sont pas des fantasmes, elles sont fondées, tant notre politique étrangère apparaît sous la mainmise et l'influence de puissances étrangères ou d'utopies.

Il convient de réaliser que la France, par de multiples alliances, a perdu son autonomie de décision pour conduire en toute indépendance sa diplomatie.

Certains bien-pensants haussent les épaules et moquent cette prétention, au nom d'un prétendu réalisme ; la France ne serait qu'une puissance moyenne – ce qui frise un lâche abandon :

« Une nation fatiguée de longs débats consent volontiers qu'on la dupe, pourvu qu'on la repose » A. de Tocqueville

C'est là un non-sens, une faute d'analyse géostratégique ; en effet, nous vivons dans l'ère des puissances relatives : les hyper-puissances, qui voudraient dominer la scène internationale et imposer leur volonté et politique, ont toutes les chances de liguer et coaliser le monde contre elles. En d'autres termes, la France, 5ème ou 6ème, puissance mondiale, conserve sa capacité à faire bouger les lignes, à la condition de cultiver son indépendance, de s'en donner les moyens, en cohérence avec un projet politique déterminé.

L'action diplomatique indépendante se construit d'abord avec des hommes qui font vocation de servir la nation sur tous les continents. La politique du président de la République de vouloir fondre le corps diplomatique dans un corps d'administrateurs non spécialisés est une ineptie qui démontre l'incompétence de Jupiter-Macron en politique étrangère – incompétence qu'il illustre en faisant la cour à Donald Trump ou à Joe Biden dont il veut se faire des « copains ».

« Les États n'ont pas d'amis » Charles de Gaulle.

L'action diplomatique indépendante se construit par la défense et la promotion de notre langue en tout lieu et dans le cadre de la francophonie, notre langue est notre pensée.

« La langue est le ciment d'une nation » Jean d'Ormesson

L'action diplomatique indépendante se construit aussi par des moyens budgétaires pour que des diplomates envoyés dans le monde entier informent avec objectivité le gouvernement de la situation du pays où il réside. Ce n'est pas un travail de journaliste mais celui d'un analyste qui dépasse le scoop et inscrit son action dans la durée.

Il est regrettable que depuis des décennies le budget des affaires étrangères ait été diminué, nos implantations diplomatiques réduites. C'est la présence de la France qui, ainsi, s'efface dans de nombreux pays.

L'action diplomatique indépendante se construit dans l'unité de l'action. Il n'est pas acceptable que les Régions entretiennent de véritables ambassades à Bruxelles, en conduisant avec moult moyens budgétaires une politique quasi-rivale du gouvernement, satisfaisant ainsi le désir inavoué de l'UE de briser les États-Nations et de les remplacer par des régions sur le modèle de l'empire des Habsbourg.

L'action diplomatique indépendante se construit dans la nécessaire confiance entre l'outil diplomatique et le président de la République.

Or, depuis plusieurs décennies, les présidents croyant tout savoir, après avoir reçu le soir quelques intellectuels idéologues, court-circuitent le ministre des affaires étrangères, les ambassadeurs, méprisés, pratiquent une diplomatie directe, oubliant qu'en cas d'échec, c'est la crise, car le président est le dernier recours, l'Ultima ratio.

L'action diplomatique indépendante se construit surtout loin des utopies, des projets artificiels, des plans sur la comète. A ce titre, les envolées pétries d'euro béatitude du président Macron irritent tous nos partenaires et sont vouées à l'échec. L'idée d'une Europe fédérale est rejetée par tous les pays de l'UE ; en revanche ils souhaitent tous une UE de coopération – une Europe des Nations – qui s'en tienne à l'essentiel et applique la subsidiarité.

L'action diplomatique indépendante se construit en veillant à ne pas tomber dans le piège de l'engrenage des alliances. A cet égard se pose la question de notre appartenance à l'OTAN dont la gouvernance est une organisation politico-militaire américaine qui poursuit des objectifs permanents en Europe : maintenir sous tutelle les pays européens tout en désignant l'ennemi parfait, la Russie.

La Russie a le droit de dire et redire que l'entrée de l'Ukraine et la Géorgie dans l'OTAN est une provocation, un casus belli ! Il est heureux que la France et l'Allemagne jugent que cette adhésion serait une faute géostratégique, n'en déplaise à de vieux alliés comme nos amis polonais qui ont connu avec l'URSS une histoire tragique.

« Jamais de confiance dans l'alliance avec un puissant » Virgile

De plus, l'engrenage des alliances conduit à édicter des sanctions multilatérales dont il est très difficile de s'émanciper ; dans le cas des sanctions contre la Russie, les mesures de rétorsion de l'OTAN et de l'UE ne font pas plier Moscou, mais ce sont des sanctions contre nos intérêts politiques, économiques, culturels et diplomatiques en Russie. C'est l'arroseur arrosé !

L'action diplomatique indépendante se construit sur les réalités internationales. Notre sécurité n'est pas mise en cause par la Russie ; en revanche l'Afrique est une bombe démographique à notre porte, traversée par des mouvements djihadistes de plus en plus agressifs qui déstabilisent les pays africains les uns après les autres. Face aux coups d'état de militaires qui accusent la France et font appel à des Russes – la milice Wagner -, les salonnards parisiens estiment que l'opération Barkhane doit cesser, nos militaires rapatriés ; une telle attitude est une ineptie dont la mise en œuvre nous coûterait très cher, signifiant une victoire sans appel pour les terroristes ; en revanche la France a les moyens de ramener fermement certaines juntes à la raison, y compris par la force ! Il y va de notre crédibilité, les 53 soldats français tombés aux champs d'honneur nous y exhortent !

L'action diplomatique indépendante se construit enfin par le soutien des forces armées nationales à la politique étrangère : le monde des bisounours n'existe pas !

« Être vaincu parfois. Être soumis jamais. » Alfred de Vigny

« Une nation n'a de caractère que libre et indépendante. » Germaine de Staël

*Jacques Myard Maire de Maisons-Laffitte Membre honoraire du Parlement Président du CNR et de l'Académie du gaullisme





Les hommes font-ils l'histoire ou sont-ils emportés par elle ?

(Pierre Messmer, Compagnon de la Libération)

Par Christine ALFARGE,

« La dignité d'un homme ne tient pas aux grades qu'il a atteints, aux distinctions qu'il a reçues, aux fonctions qu'il a remplies, à son intelligence ou sa richesse, mais à l'usage qu'il fait de sa liberté » écrivait Pierre Messmer dont l'engagement fut total auprès du général De Gaulle.

Un homme d'honneur.

Pour Pierre Messmer, honneur et liberté se confondent, 1940 sera l'occasion de montrer sa détermination à ne pas se soumettre à l'ennemi pour ne pas vivre en vaincu. Un certain nombre, comme lui, avait fait le choix de l'abnégation, mettant de côté leurs intérêts personnels. La mort rodait à chaque instant, tous le savaient, Pierre Messmer écrira dans ses Mémoires : « Alors qu'approche la mort qui m'a fait signe plusieurs fois de très près, il m'arrive de me demander, si moi, Pierre Messmer, j'ai choisi mon destin ou si j'ai été le jouet plus ou moins conscient d'événements dont je pensais être l'acteur. » Pour lui, le choix de la liberté, c'était de se battre, lorsque la France accepta l'armistice, il rejoignit l'Angleterre contre l'Allemagne et l'Italie. Comme Charles De Gaulle, cette décision va orienter le reste de sa vie sur de nombreux terrains de résistance, « je préfère risquer la mort que perdre la liberté. » écrira-t-il.

De Gaulle et Messmer, même combat pour la liberté.

Le 26 mai 1941, quand liberté rime avec fidélité, le général De Gaulle remet la Croix de la Libération à Pierre Messmer pour la campagne d'Erythrée : « Nous vous reconnaissons comme notre Compagnon. Pour la libération de la France. Dans l'honneur et par la victoire. » Entre Charles De Gaulle et Pierre Messmer, existait un lien de confiance qui ne s'est jamais rompu notamment au cœur de la politique d'indépendance du général en Afrique occidentale française.

En décembre 1944, la libération de la France presque terminée, Pierre Messmer choisit de ne pas réintégrer l'administration coloniale, il avait pris conscience de l'échec annoncé au Vietnam, se heurtant aux idées et aux intérêts de militaires, d'entrepreneurs, de fonctionnaires qui ne voulaient pas voir la réalité en face, rien ni personne ne pouvait les détourner de leurs avantages, inutile de les convaincre, ils avaient choisi un autre chemin. « J'étais assez fort pour ne pas être prisonnier de l'histoire mais pas assez pour la changer. » écrira Pierre Messmer dans ses Mémoires.

« Liberté, j'écris ton nom. » (Paul Eluard)

Le rôle de ceux qui avaient gravé le mot liberté dans leur mémoire conduisant le pays à la victoire, fut primordial. Le général De Gaulle avait-il choisi son destin ? Était-il l'homme providentiel ? Le sentiment qui l'animait plus fort que tout, être libre, dans un pays libre. Le combat du général De Gaulle, c'était pour la liberté. Le désastre de 1940 qui mènera la France dans l'impasse, sera l'épreuve cruciale qui va dicter le reste de sa vie. Mais au-delà du choix de la liberté pour défendre son pays, il a marqué son temps parce qu'il était aussi un homme de progrès. Si l'homme du 18 juin est toujours associé à ses combats militaires pour sauver la France, il n'en demeure pas moins qu'il dirigea le pays avec une hauteur de vues, un sens de l'innovation politique et sociale s'imposant plus que jamais comme un modèle.

« Beaucoup plus que les politiques, ceux qui ont fait l'histoire de notre siècle ont été les grands inventeurs et les grands écrivains que De Gaulle plaçait en tête de sa hiérarchie personnelle devant les hommes d'Etat et les chefs de guerre. Comment en douter dans le siècle qui a vu naître l'aviation et l'exploration de l'espace, l'énergie militaire puis civile, le génie génétique, la télévision ou la machine à laver, où tant de maladies ont été vaincues que l'explosion démographique menace le vieil équilibre du monde ? » écrivait Pierre Messmer.

Les hommes oublient l'histoire et ceux qui la font au nom de la liberté.

« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre. » écrivait Winston Churchill. Charles De Gaulle, le sauveur, le chef de la France libre était condamné définitivement à l'oubli par des partis empêtés dans une crise politique et sociale ne trouvant aucune issue au conflit algérien mais une fois encore les circonstances de 1958 vont le désigner comme le seul capable de redresser et sortir le pays d'un conflit inextricable et d'un grave mécontentement des Français voyant leur niveau de vie affaibli. Le déséquilibre économique et financier s'aggravait constamment et les conflits sociaux n'en finissaient pas à travers de nombreuses grèves.

Le retour du général De Gaulle se murmure.

Les avis sont partagés sur son possible retour aux affaires, la presse commence à s'intéresser de plus en plus à lui, cependant le général De Gaulle reste silencieux. Le « plus illustre des Français » sera appelé par le président de la République René Coty et le 1^{er} juin 58, le général De Gaulle devient le seizième et dernier président du Conseil des ministres de la IV^{ème} République. Son gouvernement dure six mois, le 21 décembre 1958, Charles De Gaulle est élu président de la République par un collège de grands électeurs.

« Cette décennie pendant laquelle le général De Gaulle a gouverné la France en appliquant la jeune Constitution de la cinquième République a été traversée d'événements intérieurs et extérieurs considérables. » « Les Français sont sortis de vingt ans d'échecs et d'humiliations, de peines et de déceptions. Ils sont fiers de leur pays. » écrira Pierre Messmer qui sera nommé par la volonté du général De Gaulle, Ministre des Armées de février 1960 à mai 1969, un vrai record dans l'exercice du pouvoir. La France deviendra un pays industriel s'imposant par des techniques de pointe dans les domaines aéronautique, de l'espace, du nucléaire civil et militaire et bien sûr de l'informatique.

« En conduisant des mutations douloureuses et difficiles mais nécessaires et porteuses d'espérance, j'ai conscience d'avoir bien servi la France. Ministre des Armées, j'avais été le principal exécutant d'une politique de défense qui a donné une nouvelle orientation à l'histoire de notre pays et j'étais d'autant plus fier de mon action qu'elle contribuait à assurer notre indépendance. » écrira Pierre Messmer.

Témoin capital de notre histoire française depuis la deuxième guerre mondiale, homme d'actions au service de la France, homme d'Etat pensant aux intérêts du pays et sa place dans le monde, l'ancien 1^{er} ministre Pierre Messmer, un des Compagnons de la Libération les plus célèbres, néanmoins discret et humble, écrira : « S'agissant des affaires publiques, c'est le pain quotidien de ceux qui gouvernent. Les hommes d'Etat doivent aimer les tempêtes de l'histoire, et toujours, plutôt que d'attendre et de subir, créer l'événement. » Infatigable héros, Pierre Messmer a toujours mis sa lucidité et son courage au service de la France !



*Christine ALFARGE Secrétaire générale de l'Académie du Gaullisme.

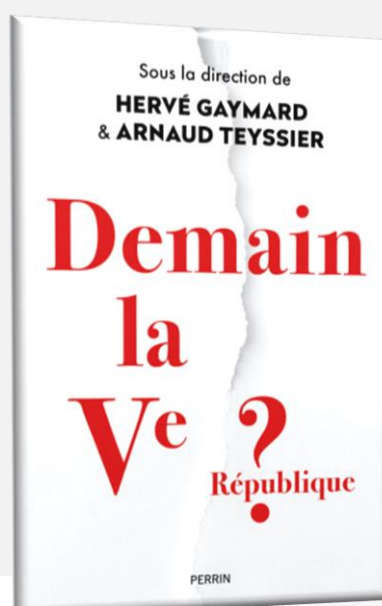


La Ve République est-elle encore en vie ?

Plus de soixante ans après sa création, la Ve République frappe par sa longévité dans notre histoire constitutionnelle. Mais la montée inéluctable de l'abstention électorale, la crise des partis traditionnels, la poussée des extrêmes et la perte de confiance générale qui semble se manifester envers les institutions nourrissent des interrogations multiples sur sa validité comme sur sa pérennité. Deux points de vue s'opposent, entre ceux mettant en cause la figure hors normes du général de Gaulle, qui se serait « taillé sur mesure » un texte et des fonctions qu'aucun successeur ne pouvait endosser, et ceux qui considèrent qu'au contraire, notre Constitution reste une forme de môle, ou d'irremplaçable tuteur, pour cette démocratie fragile qu'est restée la France.

En résumé, 65 ans après son institution, une question se pose, qui englobe toutes les autres : à la suite de vingt-trois révisions constitutionnelles, dont certaines ont profondément modifié son socle, vivons-nous encore sous la Ve République ?

En faisant appel aux contributions des meilleurs historiens, juristes, économistes et politistes, qui partent des sources même de notre République pour tenter d'en interpréter l'histoire au fil des aléas, des crises et des incertitudes, Hervé Gaymard et Arnaud Teyssier ont choisi d'aborder avec force et clarté cette question fondamentale. Loin de tout parti pris idéologique, le présent ouvrage confronte la force de l'héritage gaullien aux défis d'une aventure démocratique qui semble aujourd'hui en perte de sens et de substance.



Demain la Ve République ?

Sous la direction de Hervé GAYMARD & Arnaud TEUSSIÉ

« Ce qui, pour les pouvoirs publics, est désormais primordial, c'est leur continuité et leur efficacité. Nous vivons en un temps où des forces gigantesques sont en train de transformer le monde. Sous peine de devenir un peuple périmé et dédaigné, il nous faut dans les domaines scientifique, économique et social évoluer rapidement. D'ailleurs, à cet impératif répondent le goût du progrès et la passion des réussites techniques qui se font jour parmi les Français, et d'abord dans notre jeunesse. Il y a là des faits qui dominent notre existence nationale et doivent par conséquent commander nos institutions ».

A ceux qui s'acharnent à traquer la pensée profonde du général de Gaulle dans les recoins tortueux de propos rapportés, où elle serait censée se dissimuler, on peut opposer un argument des plus simples : cette pensée se trouve exprimée, clairement, dans ses discours et ses conférences de presse. De Gaulle n'y est pas moins franc, pas moins transgressif ou audacieux, son éloquence ternaire ne cherche nullement à recouvrir ses intentions ou sa vision : au contraire, il va alors à l'essentiel. Concernant notre régime républicain qui, l'an prochain, devrait outrepasser en longévité la IIIe République, l'essentiel est dit dès le 4 septembre 1958. Il s'agit pour le Général de doter la France d'un socle institutionnel fondé sur la profondeur de son histoire politique, à la fois républicain, stable et efficace. Mais si on lit bien le Général, il ne s'agit pas que de cela, l'ambition est plus vaste : il s'agit pour ce Régime d'ancrer, de favoriser ce qui fonde le progrès économique, social, technique de la France, un acquis que de Gaulle lui-même a contribué à forger à la Libération, en mettant en œuvre le programme du CNR. Si l'on y ajoute le rôle fondamental dévolu à l'Etat, à la constitution administrative stable (« la nation française reflurira ou périra suivant que l'Etat aura ou n'aura pas assez de force, de constance, de prestige, pour la conduire là où elle doit aller », ajoute-t-il), on peut forger l'hypothèse que cette constitution de 1958, animée par la pratique gaullienne, est à la fois un lieu de confluences et un point d'équilibre entre des évolutions ancrées de longue date, certaines écrites, certaines implicites, qui n'en sont pas moins puissantes. Évidemment, ce tableau n'est pas achevé, pas même aux yeux de De Gaulle lui-même, l'échec du référendum de 1969 est là pour le rappeler, mais une forme d'équilibre originel a été trouvée. La cathédrale d'efficacité politico-administrative qui en a résulté, dans les années précédant Mai 68, suscite encore, aujourd'hui, une forme de nostalgie dans notre imaginaire politique. Elle a ancré dans l'imaginaire politique français l'importance des enjeux constitutionnels : changer de régime républicain permet de réaliser ce qui était impossible auparavant, faire la paix en Algérie, se donner les moyens de choisir l'Europe, moderniser le pays à travers de grands projets industriels mobilisant les compétences du secteur privé sous pilotage étatique (programme électro-nucléaire, recherche spatiale, recherche médicale, etc...). Bref, la Ve République théorise de manière implicite une forme de « libéralisme d'Etat » à la fois performant économiquement et adossé à un modèle social fort, dans un contexte de maîtrise rigoureuse des comptes publics. Sommes-nous orphelins de cet héritage ? Et dans ce cas, comment le sommes-nous devenus ?

C'est de ce point qu'est partie la réflexion, initiée par la Fondation Charles de Gaulle sous la direction d'Hervé Gaymard et d'Arnaud Teyssier, et dont se sont emparés les chercheurs, historiens, mais aussi juristes, politistes, économistes, et aussi praticiens de la Ve République qui ont contribué à cet ouvrage : n'a-t-on pas perdu de vue, dans notre manière d'appréhender la Ve République, cette double dimension ? Celle-ci n'est-elle plus considérée actuellement que comme un cadre de gouvernement, limitée à une « monarchie républicaine », alors que l'on perd de vue le tableau d'ensemble, et *ce que ce cadre rend possible* ? Et inversement, cette vision panoramique est nécessaire pour bien appréhender ce qui se passe au premier plan, ce qui repose sur un exécutif en position de trancher. Originellement, cette réflexion a donné lieu à un colloque sur les « compromis implicites de la Ve République », organisé en partenariat avec l'École nationale d'Administration et l'École Normale supérieure (Ulm), qui fournit une base à cet ouvrage. Mais il nous a semblé nécessaire d'y adjoindre d'autres contributions qui prolongeaient cette réflexion afin d'éclairer le lien entre l'éloignement des racines profondes de la Ve et la « crise » que celle-ci semble traverser actuellement.

Trois axes de réflexion ont été privilégiés. Tout d'abord, il s'agissait de réfléchir à la « rupture » qu'à pu constituer l'avènement de la Ve République.

Bien souvent, parler de « rupture » tend à corroborer l'hypothèse d'un régime forgé par et pour le général de Gaulle. Le détour par l'histoire est ici éclairant.

Lors du débat constitutionnel, le régime puise au contraire à plusieurs sources. D'abord, à celle que constituent les débats sur la place de l'exécutif qui animent le XIXe siècle français. Il faut ainsi reconsidérer les débats constitutionnels aboutissant au texte de compromis de 1875, dont de Gaulle soulignera l'équilibre initial. Il est tout aussi essentiel de considérer le réformisme des années 1930, le courant qui porte la réforme de l'Etat, dont l'une des figures de proue est André Tardieu (de Gaulle manqua de devenir sa plume en 1931). Mais les travaux mettent en lumière une troisième source, bien souvent sous-estimée, celle qui abonde les tentatives pour réformer de l'intérieur la IVe République défailante. Parmi les constituants de 1958, on compte aussi des hommes comme Guy Mollet ou Antoine Pinay, qui ont, chacun à leur mesure, confronté les limites d'un régime d'assemblée dominé par les partis à la nécessité de prendre des décisions âpres et douloureuses. La part de parlementarisme rationalisé, qui fait écho au célèbre discours de Michel Debré devant le Conseil d'Etat, le 27 août 1958 (« Une première volonté a dominé ce projet : refaire le régime parlementaire de la République ») est ici à redécouvrir. On ne peut saisir le projet gaullien sans embrasser toutes ces composantes, sans considérer, également, son idée force qu'à la stabilité de la constitution administrative s'est de longue date opposée, en France, l'instabilité de la Constitution politique, et qu'il est temps, en 1958, de combler ce décalage.

C'est précisément ce qui conduit au second champ de réflexion : que recèle la Ve République, par-delà le texte constitutionnel ? Quels sont ces « compromis implicites », ces tuteurs invisibles que la stabilité de l'exécutif conforte ou ravive ? La réflexion distingue d'abord les compromis internes au texte constitutionnel, comme la relation entre l'Élysée et Matignon, le « domaine réservé », dont l'histoire est complexe, ou le compromis fondamental entre l'Etat et l'administration : les réformes de 1958 relèvent en effet d'une rencontre entre une capacité administrative forte et une volonté politique enfin assumée et constante. Mais l'ambition était aussi d'explicitier les « grands équilibres » du régime : il convenait donc de se demander ce que l'équilibre constitutionnel *rendait possible* : à bien des égards, le texte de 1958 redynamise les compromis de 1945, auxquels de Gaulle a déjà contribué. Constitution sociale, constitution économique, constitution judiciaire : tout un pan de l'Etat garant, de l'Etat stratège, également, se révèle à travers cette réflexion. La notion de *libéralisme d'Etat*, profondément ancrée dans l'imaginaire politique français sans être pour autant formulé avec clarté, trouve ici une de ses sources.

Mais bien évidemment, la Ve n'est pas restée figée aux temps des années gaulliennes. Les révisions constitutionnelles, l'intégration européenne comme l'évolution du lien que les Français entretiennent avec leurs institutions constituaient un dernier champ de réflexion important. En effet, loin de toute approche hagiographique, il fallait partir des failles et du caractère inachevé du socle gaullien, pour s'interroger sur ces moments de calage et de décalage (le traité de Maastricht en 1992, le quinquennat en 2000, la réforme constitutionnelle de 2008) au cours desquels l'équilibre initial est modifié. La réflexion aboutit alors à une hypothèse : la crise que traverse la Ve République répond avant tout au fait que l'on s'est éloigné de ses logiques profondes, de ses choix, de ses usages, tout en ayant conservé la part non-réductible de son cadre institutionnel, la prééminence présidentielle. C'est peut-être alors, paradoxalement, un message d'optimisme qui se dégage au terme de ce parcours : ces logiques profondes existent encore et toujours, elles s'inscrivent dans une adéquation profonde avec l'histoire politique française au long cours. Plus que tout, elles permettent encore aux élus choisis par les Français de décider, et donc de gouverner, s'ils le veulent. Il reste à espérer que cette lecture éclairera le débat sur nos institutions, particulièrement en rappelant qu'en ce domaine, il n'est guère de choix de circonstance, et que notre modèle institutionnel est l'un des piliers, légué par le général de Gaulle, de ce que l'on peut qualifier de « modèle français ».

***Hervé Gaymard**, ancien ministre Hervé, président de la Fondation Charles de Gaulle.

***Arnaud TEUSSIÉ**, historien et haut fonctionnaire français.



Contre l'ennemi public des retraités et des personnes âgées

En résumé

par Paul Kloboukoff,

Emmanuel Macron a été élu président en 2017 en partie non négligeable grâce aux votes des personnes âgées, des retraités. À l'avant-veille des élections d'avril-mai 2022, ils l'aident à « caracoler » à l'aise en tête des sondages. Pas rancuniers ou amnésiques ? Trop d'entre eux semblent ne pas voir que Macron ne les aime pas, qu'ils en ont été des victimes expiatoires. Aussitôt que « Jupiter » est monté au sommet de l'Olympe, il a relevé au 1^{er} janvier 2018 de 6,6% à 8,3% le taux plein de la Contribution sociale généralisée (CSG) applicable à leurs pensions, sans contreparties. L'indignation et les manifestations, dont celles des gilets jaunes, l'ont forcé à revenir en partie en arrière. Cela ne l'a pas retenu de poursuivre la « stratégie » de laminage des retraites de base en les revalorisant moins que l'inflation, pendant que l'Agirc-Arrco faisait de même pour les complémentaires. De la sorte, de 2014 et 2022, les pertes de pouvoir d'achat ont été en moyenne de - 5,5% à - 6,0% pour les retraites de base et d'environ - 7% pour les complémentaires. C'était une façon de remplacer une indispensable réforme des retraites après que son projet, mal préparé et impraticable, ait été rejeté par les citoyens et les acteurs sociaux.

Le quinquennat Macron est entaché par deux épisodes tragiques qui ont mis en évidence de graves défaillances et des maltraitances dans des Etablissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (Ehpad). À côté de celles des gestionnaires des établissements, plus souvent privés que publics, la responsabilité de l'Etat a été pointée.

La tragédie dans les Ehpad de mars à mai 2020 paraît complètement oubliée, ainsi que le sort réservé aux Ehpad publics et privés, à leurs résidents et à leur personnel. Au 11 mai, Santé publique France (SPF) faisait état - de 73 435 cas de contamination chez les résidents, et de 13 539 décès, dont 3 551 en hôpital et 9 988 dans les établissements... pour un nombre de résidents compris entre 700 000 et 800 000 ; - de 40 503 cas chez le personnel ... pour 800 000 employé(e)s. On a pu lire alors « *La situation actuelle des Ehpad est un véritable scandale d'Etat* », ainsi que des descriptions telles « *Une plongée glaçante dans l'univers de ces établissements [...] où la peur du virus, les contaminations se mêlent à une forme de résignation face à la solitude et au manque criant de moyens, de personnels, de matériel* ». La situation sanitaire y est « *dramatique* ». « *Nos anciens sont, une fois encore, les victimes silencieuses d'un Etat qui, ne jurant que par des logiques comptables, a délibérément affaibli notre système de santé et médico-social public* ». Et encore, révélant la pratique d'un inacceptable tri sélectif, « *A l'hôpital, faute de places et de moyens suffisants, on « rationalise » et les résidents d'Ehpad n'y sont donc pas accueillis : trop vieux, trop faibles, pout tenter le passage en réanimation ! Face à la maladie et à la mort, les établissements se sentent bien isolés et deviennent même des pièges qui se referment sur leurs résidents* ».

La gestion avide de profits et les maltraitances des résidents dans des Ehpad du groupe privé Orpéa dénoncées dans le livre « Les Fossoyeurs » en décembre 2021 indiquent que la tragédie précédente a eu très peu de suites, de la part de l'Etat, en particulier, et que les Ehpad sont hors de contrôle. Comme si c'était le dernier des soucis des Autorités. Il est vrai que les personnes âgées dépendantes votent moins que les autres seniors. La sortie du livre a été suivie d'innombrables mises en accusation d'Orpéa, mais aussi du Groupe Korian, qui s'était déjà illustré dans la tragédie de mars à mai 2020, ainsi que d'autres Ehpad privés. L'ampleur de ce mouvement souligne l'étendue et la profondeur du mal qui ronge ce secteur, ainsi que la gravité de l'impuissance et/ou l'inaction des Autorités.

Des actions concrètes étaient attendues en matière de contrôle des Ehpad et, plus encore, de législation en faveur de l'autonomie et du grand âge, ainsi que de moyens financiers, pour faire face aux enjeux immenses du vieillissement de la population. D'ici 2050 : - le nombre des 85 ans et + aura plus que doublé et atteindra 4,8 millions ; - 16,4% des seniors pourraient être en perte d'autonomie ; - jusqu'à 700 000 personnes âgées pourraient se trouver en situation de dépendance lourde.

En juin 2020, lorsqu'on croyait à la promesse d'une ambitieuse « loi grand âge » et de la prise en charge de la dépendance (5^{ème} risque) par la Sécu, l'estimation des besoins pour financer le grand âge s'élevait de 6 à 7 Mds € d'ici 4 ans et à 10 Mds € en 2030.

Le 9 novembre 2021, Macron a fait savoir que la loi grand âge ne serait pas pour demain. « *Nous sommes en train de construire pas à pas un véritable service public de l'autonomie pour nos aînés* ». Pour compenser cette reculade, des mesures importantes devaient être introduites dans le Projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale 2022.

En fait, ces mesures se résument essentiellement à un « investissement » de 0,4 Md € associé aux objectifs de : - favoriser le maintien à domicile des personnes âgées [en majorant les tarifs des services d'aide à domicile !!!] ; - « transformer le modèle de l'EHPAD », mieux répondre aux besoins de personnel et de médicaments, recruter + 10 000 personnels soignants ... d'ici 5 ans.

À l'évidence, les gouvernants actuels n'ont pas pris la mesure des dimensions des enjeux. Il faut espérer que leurs successeurs seront plus clairvoyants et déterminés. 0,4 Mds €, c'est une misère à côté des cadeaux électoraux du « candidat fantôme » qui, à quelques jours de la fin février n'a toujours pas déclaré sa candidature, mais qu'on voit un peu partout, jusqu'en Ukraine et en Russie, sous ses différents habits.

D'ici les élections présidentielles, il reste quelques semaines pour informer les seniors sur ce que la Macronie leur a réellement apporté, sur ce qu'ils peuvent craindre, ainsi que sur ce que la France et ses citoyens peuvent redouter si Jupiter est réélu président... et, surtout, leur proposer un programme porteur de jours meilleurs.

Du vote pour Macron à la désillusion et au mécontentement

Séniors, retraités : forte participation et vote favorable à Macron en 2017

Selon une enquête de l'Insee (1), 72,7% des électeurs ont voté aux deux tours des élections présidentielles de 2017. Les participations des personnes de 50 à 59 ans et celles de 60 à 74 ans, ont été respectivement de **79 à 79,9%** et de **79,2 à 80,8%**. Celles des 75 à 79 ans ont atteint les **75%**. Les participations des électeurs de 80 ans et plus ont été nettement plus faibles, 57,8%.

Au premier tour de ces élections, François Fillon a eu la préférence de 34% des retraités qui ont voté et de 39% des votants de 65 ans et plus. Macron, lui, a recueilli 27% des votes des retraités, ainsi que 25% des votes des personnes de 50 à 64 ans et 26% de celles de 65 ans et +, selon une enquête de l'Ifop du 23 avril 2017 (2). Rappelons qu'à ce 1^{er} tour, Macron avait obtenu 24,01% des suffrages exprimés.

Au second tour, contre Marine Le Pen, il a bénéficié des voix de 66% des votants de 50 à 64 ans, 76% de celles des 65 ans et +, ainsi que 74% de celles des retraités, selon une enquête Ifop du 8 mai.

Il a ainsi reçu un précieux appui des seniors pour se qualifier au 1^{er} tour et pour distancer Marine Le Pen au 2^{ème} tour.

A eux seuls, les 65 ans et plus constituent 1/4 du corps électoral. Les retraités de droit direct sont au nombre de 16,7 millions (en 2019). Malgré leur déception depuis 2017, la présidentielle est encore une élection majeure pour 87% d'entre eux, et même pour 95% des 75 ans et +. Aussi, les votes des seniors peuvent être déterminants aux élections de 2022. Il serait regrettable que, malgré l'hostilité de Macron à leur rencontre, leurs suffrages lui profitent.

Trop ignorés, mécontents et inquiets, les seniors veulent être entendus

C'est ce qu'a révélé le 12 janvier sur senioractu.com (3) une enquête de l'Ifop sur « les seniors et la présidentielle » réalisée auprès des 50 ans et plus. 71% des seniors ont le sentiment de ne pas compter en tant que citoyens et pour 80% d'entre eux en tant que seniors.

Selon le directeur de l'Institut, Jérôme Fourquet, « L'augmentation de la CSG au début du quinquennat, les revalorisations à minima des pensions ont laissé des traces. Les retraités ont le sentiment de ne pas peser et de ne pas être entendus, d'être « *une variable d'ajustement* ». Leurs priorités sont : - la santé, pour plus de 80% d'entre eux ; - la sécurité, pour presque autant, surtout dans les grandes villes et les quartiers, ainsi que la lutte contre le terrorisme ; - l'éducation, les salaires et le pouvoir d'achat, pour 70% ; - la lutte contre le Covid et le chômage pour 65%. La protection de l'environnement n'est une priorité que pour environ 1 senior sur 2.

S'ils veulent obtenir la faveur des séniors aux toutes prochaines élections, les candidats et les partis ont intérêt à les choyer : les écouter et les prendre en considération, les rassurer et leur parler avec franchise sur leurs intentions réelles à leur égard, engagements clairs et chiffrés à l'appui, si possible.

Le pouvoir d'achat des retraites a été réduit d'au moins - 6% de 2014 à 2022

Les retraites de base et les complémentaires ont été très peu revalorisées

Les revalorisations des retraites de base de la **Caisse nationale d'assurance vieillesse** (CNAV) ont été de : + 0,1% en 2015, + 0,8% en octobre 2017 ; + 0,4% au début 2019 ; en 2020, + 1,0% pour les retraités dont les retraites totales (de base et complémentaires) n'excédaient pas 2 000 € par mois (catégorie 1), ou + 0,3% pour celles qui dépassaient 2 014 € (catégorie 2), + 0,4% au 1^{er} janvier 2021, + 1,1% au 1^{er} janvier 2022.

De janvier 2014 à janvier 2022, les retraites de base ont ainsi été revalorisées de + 3,857% pour les retraités de catégorie 1, et de + 3,137% pour ceux de catégorie 2.

Pendant ce temps, l'**Indice des prix à la consommation** de l'INSEE (IPC) est monté de 99,24 en janvier 2014 à 108,12 en janvier 2022, soit de + 8,95%. La **perte de pouvoir d'achat** des retraites a été de - 4,67% pour les retraités de catégorie 1 et de - 5,34% pour ceux de catégorie 2. Du côté **des complémentaires**, la valeur du point de retraite **Agirc-Arrco** est restée **gelée** à 1,2513 € depuis 2014 jusqu'à octobre 2018. Elle a été majorée de + 0,6% en novembre 2018 pour atteindre 1,2588 €. En novembre 2019, une nouvelle majoration de + 1,0% l'a portée à 1,2714 €, soit + 1,606% de plus qu'en 2014. C'est encore sa valeur en janvier 2022... et pour presque toute l'année 2022.

Vu l'augmentation de l'IPC depuis janvier 2014, en janvier 2022, la **perte de pouvoir d'achat** est de - 6,74% du montant des retraites Agirc-Arrco.

Ces chiffres sont assez représentatifs des pertes de pouvoir d'achat de l'ensemble des retraites de 2014 à 2022. Ils sont corroborés par les tableaux que la DREES du ministère des Solidarités et de la Santé a présentés en janvier puis en mai 2021 sur la Revalorisation annuelle des pensions de retraite brutes de 2008 à 2019 (4). **Sur la période 2014-2019, en euros constants** (en tenant compte de la hausse des prix), les évolutions moyennes annuelles ont été respectivement de : - 0,8% pour les retraites de base, - 0,7% pour les retraites Agirc-Arrco, - 0,8% pour les RSI complémentaires des commerçants et des artisans, - 0,8% pour les retraites de l'IRCANTEC et - 0,4% pour les pensions de Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP). **Pour l'ensemble des régimes**, la baisse moyenne annuelle a été de - 0,7%. En d'autres termes, de 2014 à 2019, au total, les pensions des différents régimes ont baissé en moyenne de - 3,5% en valeur réelle... et en pouvoir d'achat.

Le coup de Jarnac de la CSG contre les retraités a profondément choqué

En 2017, Macron a décidé de relever au 1^{er} janvier 2018 de 6,6% à 8,3% le « taux plein » de la CSG sur les pensions de retraite, sans aucune compensation. Cette majoration qui a fait baisser de - 1,7%, le pouvoir d'achat des retraites, a été vivement contestée par les retraités et les gilets jaunes, notamment, provoquant un rétropédalage partiel des Autorités, l'introduction d'un taux médian pour les années 2019 et 2020, et le remboursement d'une partie des « trop perçus ». Je n'ai pas trouvé d'évaluation globale de l'impact de ces décisions. D'après les infos de la DREES et mes calculs (5), à la suite du rétropédalage, la hausse de la CSG aurait eu un **impact sur le niveau moyen des retraites** d'au moins - 0,7%.

Dans ces conditions, de 2014 à 2022, les pertes de pouvoir d'achat ont été de - 5,5% à - 6,0% pour les retraites de base et d'environ - 7% pour les complémentaires. Les retraités ne pardonnent pas ce laminage délibéré. a

Encore une alerte sur la gestion des Ehpad en décembre 2021

Orpéa : de la recherche du profit maximum à la maltraitance des résidents

Après une enquête très fouillée de trois ans, dans son livre « Les Fossoyeurs », le journaliste indépendant Victor Castanets décrit les dérives lucratives de certains Ehpad du secteur privé qui ne reculent pas devant la maltraitance de leurs résidents dépendants pour maximiser leurs profits. Il précise que tous les Ehpad du pays ne sont pas des mouiroirs où les « aînés » sont maltraités. Il concentre l'essentiel de ses attaques contre Orpéa avec une « plongée dans le « système Orpéa » (6) : obsession de la rentabilité, méthodes managériales condamnables... Orpéa est un mastodonte, numéro 1 mondial des Ehpad et des cliniques, comptant 65 000 collaborateurs dans 1 100 établissements, dont 220 Ehpad en France. Ses **spécialités** : rogner sur les dépenses, profiter de l'argent public, jongler avec les contrats de vacataires, établir des liens financiers avec ses fournisseurs...

Une ancienne auxiliaire de vie a raconté à France tv info (7) à quel point elle devait « se battre pour obtenir des protections » pour les résidents qui vivaient dans une « odeur de pisse ».

« Nous étions rationnés : c'était trois couches par jour maximum (...) Peu importe que le résident soit malade, qu'il ait une gastro, qu'il y ait une épidémie »

Certaines maisons de retraite sont de « haut standing », à plus de 7 000 € par mois, comme la résidence Les Bords de Seine à Neuilly-sur-Seine où est morte la romancière Françoise Dorin des suites d'une escarre mal soignée (7).

Le groupe privé géant Korian également sur la sellette... et pas seulement

Sur bfmtv.com, l'article du 7 février intitulé « Scandale dans les EHPAD : une action collective en préparation contre le groupe privé Korian » (8) donne d'intéressantes infos sur des actions en préparation contre Orpéa et le groupe Korian. Maître Sarah Saldmann, avocate, qui prépare une action en justice conjointe contre Orpéa, a été contactée par 150 familles (à la date du 7 février) qui accusent Korian de maltraitances et souhaitent l'attaquer en justice. Elle est submergée d'appels visant des Ehpad privés et publics, principalement Orpéa et Korian, mais aussi, dans une moindre mesure, DOMUS Vi, 3^{ème} groupe privé français.

« Il faut examiner chaque dossier, mais les chefs d'infractions sont non-assistance à personne en danger, homicide involontaire, mise en danger délibérée de la vie d'autrui et violence par négligence, sachant que c'est individualisé pour chaque dossier », a indiqué l'avocate. Elle prévoyait de lancer une procédure en mars contre Orpéa et en avril contre Korian... qui intimiderait certaines familles. Il est donc possible que les médias nous reparlent de ces affaires scabreuses au moment des prochaines élections.

Vu le nombre élevé de « plaignants » potentiels, UFC-Que choisir a jugé utile de consacrer un article intitulé « Ehpad. Comment attaquer en justice » (9) aux procédures envisageables au pénal, au civil et en action de groupe.

De chers Ehpad « homologués » et des défaillances coupables de surveillance

Lors de la mise en chantier d'un nouvel Ehpad, **une convention tripartite** est établie entre l'exploitant, le Conseil général, l'Agence régionale de santé (ARS) ou le préfet, représentant tous deux l'Etat, rappelle l'article « EHPAD : coût d'une chambre en EHPAD » sur le site ehpad.com (10). Une convention tarifaire spécifique fixe un tarif hébergement, un tarif soin et un tarif dépendance. Ensuite, visiblement, l'Etat et les Conseils généraux manquent cruellement (pour des résidents) de vigilance quant à la « gestion » des Ehpad agréés.

De multiples facteurs interviennent dans la détermination du coût, qui est très variable d'un établissement à l'autre. Le **coût moyen** en France est de **95 € par jour** (2 900 € par mois) pour un hébergement en chambre particulière, une assistance médicale 24 heures / 24, la restauration et l'animation. Dans une clinique privée, le tarif d'une chambre particulière est de 67 € / jour en moyenne, mais peut monter jusqu'à 200 € / jour.

Trouver un établissement à sa convenance est difficile, à cause des prix, mais aussi parce que les Ehpad affichent un taux moyen de remplissage de 96%.

Une partie des coûts peut être couverte par des aides publiques aux résidents et à leurs familles provenant : - des Conseils généraux, via l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'Aide sociale à l'hébergement (ASH) ; - de l'Assurance maladie via la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ; - des ARS pour le remboursement de soins médicaux en Ehpad. L'attribution et les montants des aides sont soumises à conditions, de revenus et de patrimoine des intéressés, notamment. Pour y accéder, un parcours du combattant peut être de rigueur.

A titre d'exemple, les frais pour un budget de 35 000 € / mois comprennent :

- 11 667 € pour les soins (dont 2 007 € de soins de ville peuvent être remboursés par les ARS) ;
- 11 161 € pour l'hôtellerie ;
- 8 500 € pour l'accompagnement des actes de la vie quotidienne ;
- 2 600 € pour la vie sociale des résidents

Pour le résident et sa famille, « les prestations facultatives » (blanchissage du linge personnel, manucure, pédicure, coiffeur, internet depuis la chambre...) sont à ajouter à ces dépenses.

L'octroi des aides publiques aux établissements et aux résidents constitue une raison majeure supplémentaire pour que les Ehpad soient rigoureusement et assidument contrôlés.

La tragédie de mars à mai 2020 dans les Ehpad ne doit pas être oubliée

« Coronavirus : tant pis pour les vieux et les plus fragiles » était le titre de mon article publié dans la Lettre du 18 juin du mois de juin 2020. Le sort réservé aux Ehpad publics et privés, à leurs résidents et à leur personnel avait alors provoqué l'indignation et avait été qualifié de **scandale d'Etat**.

Des poursuites devaient être engagées contre des responsables, et l'on devait espérer qu'instruites par l'expérience les « Autorités compétentes » veilleraient sur ces établissements ainsi qu'aux moyens indispensables pour en assurer un fonctionnement satisfaisant. 18 mois plus tard, cette sombre affaire est totalement « sortie des radars » ... comme si rien d'anormal ne s'était passé. Et il a fallu « Les Fossoyeurs » pour alerter le public et les « Autorités compétentes » sur ce qui se passe dans certains Ehpad.

Les drames du printemps 2020 dans les Ehpad ne doivent pas être oubliés. C'est pourquoi j'ai reproduit ci-après la soixantaine de lignes que je leur avais consacrées dans mon article de juin 2020.

Pourquoi cette tragédie dans les EHPAD ?

Le plan bleu a été déclenché dans les EHPAD par le ministre de la Santé le 6 mars. Les aides et les masques n'ont pas afflué pour autant, car ce plan est essentiellement un outil d'organisation et de gestion interne des établissements médicaux et sociaux. Un arrêté du 7 juillet 2005 l'a rendu obligatoire en cas de crise sanitaire ou climatique.

Les visites ont été interdites dans les établissements concernés le 11 mars. Le 28 mars, il leur a été demandé d'isoler les résidents en chambre individuelle. Le 19 avril les visites ont été autorisées, sous conditions (11).

Dans les EHPAD et autres EMS, SPF faisait état au 11 mai, chez les résidents : - d'un nombre total de 73 435 cas, dont 35 437 confirmés et 9 227 hospitalisés ; - de 13 539 décès, dont 3 551 en hôpital et **9 988** dans les établissements.

La population des résidents est visiblement mal connue (et/ou pas précisément délimitée). Les uns la chiffrent à 700 000, le Premier ministre à 750 000 et l'INSEE à 800 000. Le pourcentage de résidents contaminés était ainsi de l'ordre de **10%**, et celui des décès de **1,8%**... des proportions, très variables suivant les établissements.

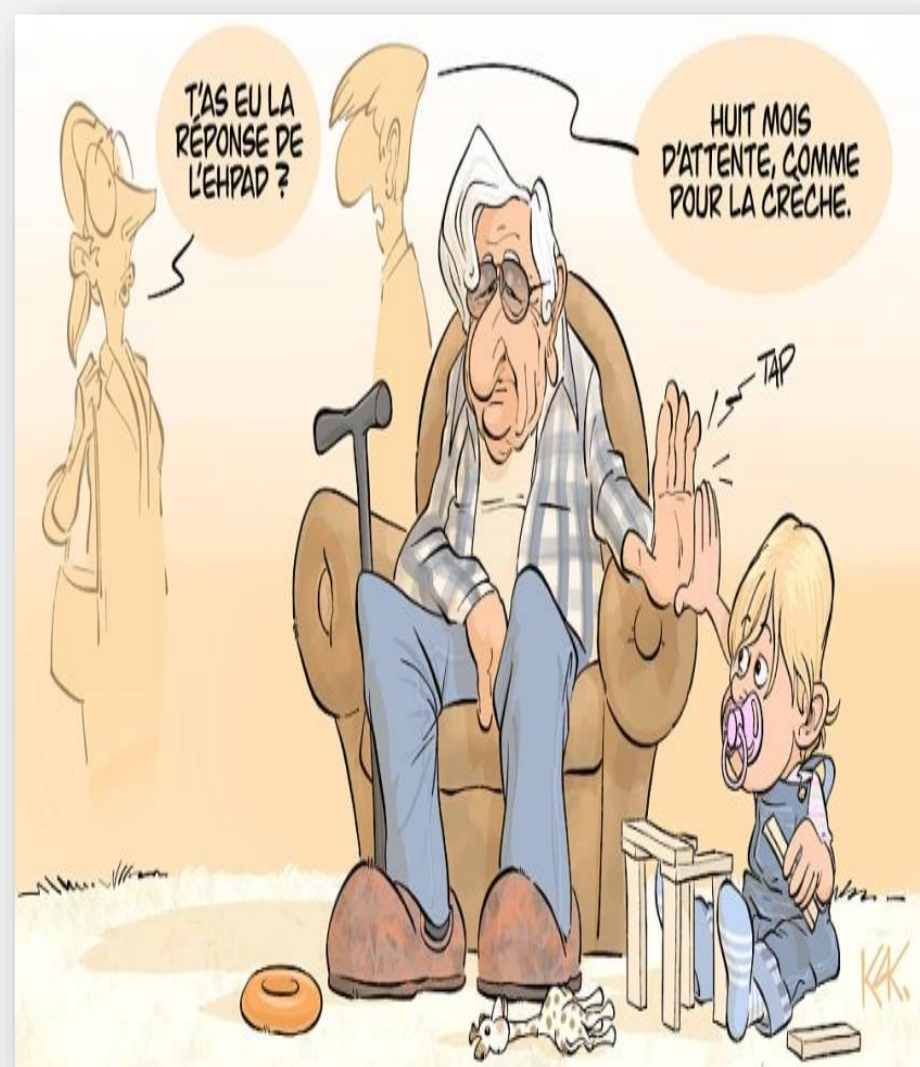
Le point de SPF indiquait aussi que chez le personnel, le nombre total de cas était de 40 503, dont 19 156 confirmés. 800 000 personnes seraient employées dans les établissements. **5%** auraient donc été contaminées.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Mais ils sont désincarnés. Le 13 mai, sous le titre « **La situation actuelle des Ehpad est un véritable scandale d'Etat** » Le Monde a publié une tribune qui évoquait la vie sous confinement dans une EHPAD de la Seine-Saint-Denis, décrite par une journaliste, grand reporter à Libération. « *Une plongée glaçante dans l'univers de ces établissements [...] où la peur du virus, les contaminations se mêlent à une forme de résignation face à la solitude et au manque criant de moyens, de personnels, de matériel* » (12). La situation sanitaire y est « *dramatique* ». La tribune accuse : « **Nos anciens sont, une fois encore, les victimes silencieuses d'un Etat qui, ne jurant que par des logiques comptables, a délibérément affaibli notre système de santé et médico-social public** ». Et encore, « *A l'hôpital, faute de places et de moyens suffisants, on « rationalise » et les résidents d'Ehpads n'y sont donc pas accueillis : trop vieux, trop faibles, pout tenter le passage en réanimation ! Face à la maladie et à la mort, les établissements se sentent bien isolés et deviennent même des pièges qui se ferment sur leurs résidents* ».

Vivre et laisser mourir

Une circulaire du ministère de la Santé datée du 19 mars suggérait de limiter l'admission en réanimation des personnes les plus fragiles. Il s'agissait d'éviter l'acharnement thérapeutique ainsi que les souffrances inutiles et, en même temps, de ne pas priver de lits des malades plus jeunes. « *Ce conseil semble avoir été appliqué de façon un peu trop systématique* » explique un article du 22 avril (13) s'appuyant sur les informations fournies par le Canard enchaîné. Ainsi, le 21 mars, 19% des patients placés en réanimation avaient plus de 75 ans. Le 5 avril, au pic de l'épidémie, ils n'étaient plus que **7%**. Avec la décrue de l'épidémie, les consignes et/ou les attitudes ont évolué. La « *brutalité du confinement* », aurait aussi aggravé les choses. « *Le personnel, débordé par la situation, ne pouvait plus vérifier si les patients s'alimentaient correctement dans leur chambre et certains sont morts de déshydratation* », s'était ému un élu parisien.

L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, s'est empressée de relayer ces « conseils », en précisant les termes dans une note administrative datée du 19 mars intitulée « *Recommandations régionales Covid 19 : décision d'admission en unités de réanimation et unités de soins critiques dans un contexte d'épidémie à Covid-19* ». Le site lemedia.fr en a fait état le 28 avril (plus d'un mois après) (14) dans l'article intitulé « **Coronavirus : Quand l'ARS conseille de laisser mourir I Le Média** ». Celui-ci contient un lien permettant d'accéder directement au texte de l'ARS, qui a « *pour objectif d'aider les professionnels à coordonner le parcours du patient et à homogénéiser les pratiques entre centres* » ... « **Il s'adresse particulièrement aux médecins qui en termes de culture, de formation ou d'expérience, ne sont pas nécessairement habitués à la démarche réflexive des limitations de traitement** ». Dans le survol de la longue et détaillée recommandation, j'ai notamment noté que : - l'âge est particulièrement à prendre en considération ; - « **Sortir un patient déjà en réanimation pour faire une place** » n'était pas à exclure.



Manque de masques et de tests de dépistage, prise en charge à l'hôpital à géométrie variable, moyens limités dans certains établissements, Le Monde avait déjà publié le 6 mai une enquête sur le drame du coronavirus dans les EHPAD. Familles, directeurs, soignants et médecins estimaient avoir mené « **une guerre sans armes** » sur « **un front sous-estimé** » par le gouvernement avec des « **directives ministérielles peu claires, inadaptées** » et « **corrigées** » trop tard. **Des vies auraient pu être épargnées.** « *Force est de constater que quand Véran a repris nombre de nos demandes, l'administration a déroulé derrière. Mais on a perdu un mois et demi. Un retard à l'allumage, sans lequel on peut penser qu'il y aurait eu moins de morts* » (15).

Pour Marie-Sophie Desaulle, présidente de la Fédération des établissements hospitaliers privés et d'aide à la personne (Fehap) aussi « *Il y a eu un retard coupable de la prise en compte de la situation dans les EPHAD* ». Elle estimait que le gouvernement n'était pas le seul fautif, car « **A chaque crise sanitaire, la France a pour réflexe de privilégier la filière des soins, donc l'hôpital. A l'inverse, les pays nordiques de culture anglo-saxonne, l'Allemagne notamment, prennent d'abord en compte la situation des personnes vulnérables** ».

Des plaintes visant l'Etat et des ARS, ainsi que des EHPAD privés « **lucratives** » ont commencé à être portées par des proches des victimes, mais aussi par des associations, des collectivités... Leur nombre s'est accru depuis.

Le groupe **Korian**, principale chaîne d'EHPAD en France, est particulièrement dans le collimateur pour sa gestion de la crise ainsi que pour l'insuffisance de protection des patients et de son personnel soignant. Le 27 avril, on comptait 606 décès, essentiellement en Ile-de-France et dans le Grand-Est, dans ses maisons de retraite, qui hébergent 23 000 personnes. Au moins 40 décès, pour 109 résidents, sont décomptés à l'EHPAD de Mougins (Alpes maritimes).

Ce groupe n'est pas le seul où de fortes proportions de victimes sont à déplorer et contre lequel des plaintes sont déposées. Le 13 avril, sur ses 64 résidents, l'EHPAD de la Verpillière comptait 17 morts.

« Des avocats plaident pour un regroupement des plaintes contre les Ehpads » a titré un article du 23 mai sur 20minutes.fr (16). Trois parquets distincts (Grasse, Nanterre et Paris) ont ouvert des enquêtes depuis fin mars pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Sont visées, les « politiques délibérées décidées aux sièges des sociétés cotées qui exploitent les Ehpads », mais aussi « la carence de l'Etat et les négligences des Agences régionales de santé ». Est-il préférable de localiser l'instruction des plaintes en un seul parquet ? L'important est que les instructions nécessaires aient effectivement lieu et qu'elles aboutissent.

Loi en faveur de l'autonomie et du grand âge renvoyée aux calendes grecques Comment et pourquoi Macron a passé le projet de loi « Grand âge » à la trappe

Sur lemonde.fr, un article du 31 novembre 2021 (17) raconte comment et pourquoi ce projet de loi préparé avec attention a été enterré vivant par Macron le 9 novembre. Ce jour-là, vantant son bilan, il a déclaré « Nous sommes en train de construire pas à pas un véritable service public de l'autonomie pour nos aînés ». C'est avec ce courage qu'il s'est exonéré de sa promesse de porter une loi sur la dépendance faite en juin 2018 et répétée en fin 2020. Divers arguments ont été avancés pour tenter de justifier ce passage à la trappe du projet de loi. Le pompon revient sans doute à un de ses proches, qui a affirmé « Macron est convaincu depuis des années qu'il faut lier réforme des retraites et loi grand âge. Il n'en démord pas ». Avec Macron, cette loi attendra donc les calendes grecques.

Pour compenser la reculade, la ministre déléguée à l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, a annoncé avoir introduit des mesures en faveur du grand âge dans le Projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2022).

Un PLFSS 2022 pas à la hauteur des besoins pour l'Autonomie et le Grand âge

Selon les annonces de début septembre 2021 de Jean Castex, ce PLFSS contient d'importantes mesures en faveur du grand âge. Un **investissement** de plus de **0,4 Md €** sera consacré par l'Etat pour l'autonomie et le maintien à domicile **dès 2022**. Les objectifs visés sont : - favoriser le maintien à domicile des personnes âgées [en majorant les tarifs des services d'aide à domicile !!!]. La Sécurité sociale disposera de **0,25 Md €** pour la nouvelle branche autonomie ; - transformer le modèle de l'EHPAD, mieux répondre aux besoins de personnel et de médicaments, assurer le recrutement de **+ 10 000 personnels soignants ... d'ici 5 ans**.

Pour Alliance VISTA (18), c'est **très insuffisant** [pour moi, c'est **dérisoire**] pour faire face aux enjeux immenses du vieillissement de la population. Par rapport à 2017, en 2050, le nombre des 85 ans et + aura été multiplié par 3,2 et atteindra 4,8 millions (rapport Libault, mars 2019). Depuis 2017, le nombre des personnes de 60 ans et + isolés des cercles familiaux et amicaux a doublé (baromètre des Petits Frères des Pauvres).

Selon l'Insee, d'ici à 2050, 16,4% des seniors pourraient se trouver en perte d'autonomie, et jusqu'à **700 000 personnes âgées** pourraient être en situation de dépendance lourde. En juin 2020, l'estimation des besoins pour financer le grand âge s'élevait de 6 à 7 Mds € d'ici 4 ans et à 10 Mds € en 2030 (19).

Il est vraiment temps que cessent les attermolements et que l'Etat, avec les collectivités locales et les citoyens, prenne le problème à bras le corps. Espérons que ce sera une des priorités du prochain gouvernement.

*Paul KLOBOUKOFF Académie du Gaullisme le 24 février 2022

NB : Guerre en Ukraine : Macron peut-il prévenir aujourd'hui les Européens, comme il l'a si modestement fait le 7 novembre 2019, que « nous vivons actuellement la mort cérébrale de l'Otan » ?

Sources et références :

Sources et références :

- (1) Participation aux élections présidentielles par âge en 2017 insee.fr/fr/statistiques/240957
- (2) Election présidentielle française de 2017 wikipedia/wiki/Election_presidentielle...
- (3) Les seniors et la présidentielle - Sondage Notre Temps senioractu.com/Les-seniors-et-la-presidentielle... le 12/01/2022
- (4) Fiche 04 -la revalorisation des pensions individuelles DREES ministère des Solidarités et de la Santé 2021- 01
- + Fiche 04 - La revalorisation des pensions individuelles DREES 2021 - 05
- (5) Président des riches, ennemi des retraités La Lettre du 18 juin du mois de novembre 2021
- (6) « Les Fossoyeurs », un livre qui ouvre le débat sur la gestion et le contrôle des maisons de retraite lemonde.fr/idees/article/2022/01/24/les-fossoyeurs...
- (7) Maltraitance dans les Ehpads : trois questions sur « Les Fossoyeurs », le livre qui fait trembler le géant français Orpéa francetvinfo.fr/sante/senior/les-fossoyeurs-trois... le 25/01/2022
- (8) Scandale dans les Ehpads : une action collective en préparation contre le groupe privé Korian bfmtv.com/police-justice/scandale... le 07/02/2022
- (9) Ehpads. Comment attaquer en justice quechoisir.org/actualite-ehpad-comment-attaquer... le 13/02/2022
- (10) EHPAD : coût d'une chambre en EHPAD ehpad.com/cout-chambre-ehpad le 15/02/2022
- (11) Plan bleu, c'est quoi, exemple, dans quels Ehpads ? journaldesfemmes.fr/fiches-maladies/2424771-plan-bleu... le 29/05/2020
- (12) « La situation actuelle des Ehpads est un véritable scandale d'Etat » lemonde.fr/idees/article/2020/04/13/la-situation...
- (13) Les vieux ont-ils été privés de réa ? lesalonbeige.fr/les-personnes-agees-privées-de-soins... le 22/04/2020
- (14) Coronavirus : quand l'ARS conseille de laisser mourir I Le Média lemediatv.fr/articles/2020/coronavirus-quand... le 28/04/2020
- (15) « On a vécu une tragédie » : pourquoi les Ehpads paient un si lourd tribut à l'épidémie du coronavirus lemonde.fr/société/article/2020/05/06/on-a-vecu....
- (16) Des avocats plaident pour un regroupement des plaintes contre les Ehpads 20minutes.fr/justice/2784627-2020-05-23-coronavirus
- (17) Loi « grand âge » : histoire d'une promesse non tenue lemonde.fr/société/2021/11/30/loi-grand-age...
- (18) PLFSS : des mesures pour soutenir l'autonomie en attendant une loi grand-âge alliancevita.org/2021/10/plfss-des-mesures... le
- (19) Le risque de dépendance bientôt pris en charge par la Sécurité sociale bonjourseigneur.fr/actualites/le-risque... le 02/06/2020





Pourquoi l'Ukraine est importante pour la Russie : Le facteur démographique

par Bruno Tertrais,

La frontière ukrainienne est devenue le point chaud de l'Europe. Alors que les troupes russes s'amassent aux portes de l'Ukraine, l'Institut Montaigne réunit ses Fellows autour de la série [Ukraine, Russie : le destin d'un conflit](#) pour saisir ce qui s'y joue en filigrane. Dans ce nouvel épisode, Bruno Tertrais, Senior Fellow - Affaires stratégiques, relie ambitions russes et pression démographique.

La plupart des facteurs qui expliquent l'intérêt de la Russie pour l'Ukraine sont bien connus. Mais en creusant un peu plus, on trouve un thème sous-jacent: la crainte que la Russie soit un jour absorbée par l'Asie. Appelons cela une "insécurité démographique". Alors que la population russe diminue, celle de l'Asie centrale augmente, tandis que l'ombre grandissante de la Chine plane sur la partie orientale de l'ancienne Union soviétique. D'une certaine manière, pour la Russie, perdre l'Ukraine signifie échanger un avenir européen contre un avenir asiatique.

L'ambivalence de Moscou à l'égard de l'Asie centrale

Au cœur du problème se trouve l'Asie centrale, une région pour laquelle la Russie a toujours été ambivalente.

D'un côté, la région était une composante importante de l'Empire et de l'Union soviétique, permettant à Moscou de revendiquer sa domination sur un espace multinational et multiethnique. "La légitimité impériale de la Russie repose directement sur le maintien de sa domination sur l'Asie centrale", écrit Marlène Laruelle, historienne française de l'Eurasie et de l'Europe. "La glorification de l'immensité du territoire, de l'expansion en Asie, du 'grand jeu' avec les puissances occidentales, l'idée d'être le point de rencontre des mondes chrétien et musulman - toutes ces notions ont été rendues possibles par la colonisation des steppes et du Turkestan". Le contrôle de l'Asie centrale aide également la Russie à revendiquer le statut de grande puissance - et à garder un œil sur la Chine.

« Le contrôle de l'Asie centrale aide également la Russie à revendiquer le statut de grande puissance - et à garder un œil sur la Chine. »

De l'autre côté, la Russie s'est toujours méfiée des républiques musulmanes. À l'époque impériale, la région était considérée comme arriérée : un poids que la Russie avait accepté de porter, plutôt qu'une région qu'elle avait fièrement conquise. Aujourd'hui, les courants nationalistes russes s'intéressent peu à l'Asie centrale. De manière générale, l'opinion estime que "la région est constamment amalgamée aux notions d'islamisme, de terrorisme et de mafia" et les références positives soulignant les liens historiques et culturels avec la région sont rares.

Ce n'est pas par hasard que les trois républiques qui avaient un siège à l'ONU étaient la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine. Dans son livre de 1990 intitulé *Reconstruire la Russie*, Alexandre Soljenitsyne proposait de se débarrasser des républiques d'Asie centrale.

C'est là qu'intervient la question ukrainienne. Lors d'une conversation téléphonique avec le président Bush à la veille du référendum sur l'indépendance de l'Ukraine en 1991, Boris Eltsine avait signifié qu'une nouvelle union sans l'Ukraine "modifierait radicalement l'équilibre [...] entre les nations slaves et islamiques. Nous ne pouvons pas avoir une situation où la Russie et la Biélorussie ont deux voix en tant qu'États slaves contre cinq pour les nations islamiques". Comme le dit l'analyste américain Mackenzie Knorr, "une fois qu'il était clair que l'Ukraine était perdue, la Russie n'était pas intéressée par une union avec une influence slave fortement diminuée par rapport aux populations d'Asie centrale et du Caucase".

Des évolutions démographiques divergentes

Cette ambivalence à l'égard de l'Asie centrale se reflète depuis longtemps dans la question démographique. La Russie a besoin des travailleurs de cette région, mais se méfie en même temps d'une immigration excessive.

Le recensement de 1970 révélait déjà que le point haut de la démographie russe était dépassé et que sa part de la population soviétique (53 % à l'époque) commençait à décliner. Par rapport à 1959, la population musulmane avait augmenté de 52 %, contre 13 % pour les Russes.

En 1978, une jeune universitaire française nommée Hélène Carrère d'Encausse publiait *L'Empire éclaté*. Elle y affirmait que le déséquilibre de la croissance démographique entre les républiques musulmanes et slaves finirait par remettre en cause la légitimité et l'autorité des dirigeants russes. En 1981, Moscou adopta une politique d'encouragement des naissances russes, mais il était trop tard.

La thèse de Carrère d'Encausse sembla être justifiée lorsque, en 1986, des protestations éclatèrent au Kazakhstan après la nomination d'un Russe à la tête du parti communiste local.

En 1990, les républiques musulmanes représentaient 20 % de la population soviétique, contre 13 % en 1959. La croissance de la population en Asie centrale était nettement supérieure à celle de la Russie. La première entamait sa transition démographique : la fécondité restait élevée (deux ou trois points au-dessus de celle de la Russie) tandis que la mortalité infantile diminuait. La seconde, quant à elle, terminait l'ère du "dividende démographique", c'est-à-dire le moment où l'économie était stimulée par une pyramide des âges favorable.

Poutine lui-même a adopté une vision "eurasiatique", inclusive et multiculturelle de la Russie - le "monde russe" étant pour lui une entité culturelle plutôt qu'ethnique. Les notions de citoyenneté et de nationalité sont d'ailleurs distinctes dans le droit national. Pourtant, il existe un malaise évident dans une partie des cercles nationalistes face à une évolution interne qui reflète celle de l'ancienne URSS. En 1959, le pays était russe à 83 %. En 2010, ce pourcentage était tombé à 78 %. La Russie compte actuellement 15 à 20 millions de musulmans, soit 10 à 15 % de la population.

« Poutine lui-même a adopté une vision "eurasiatique", inclusive et multiculturelle de la Russie - le "monde russe" étant pour lui une entité culturelle plutôt qu'ethnique. »

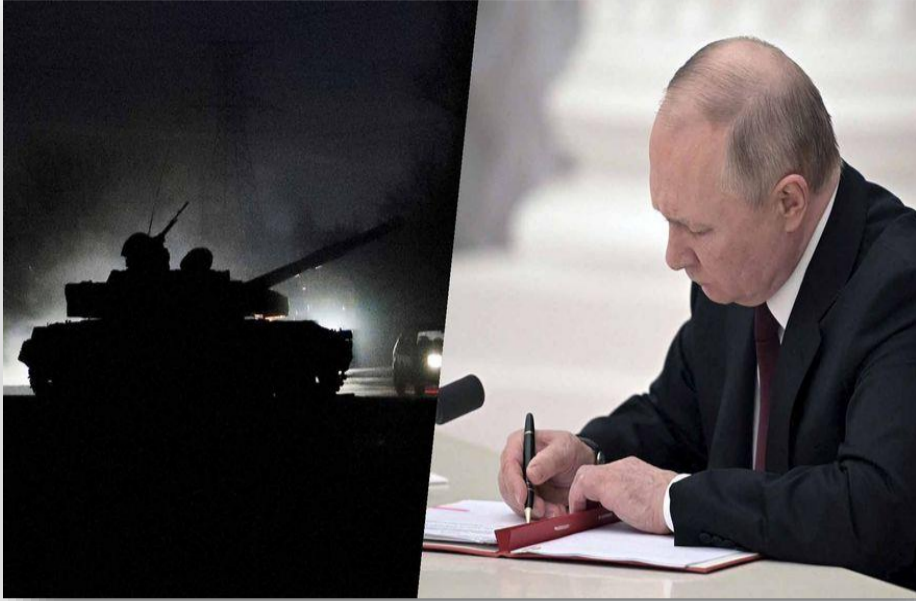
La fécondité reste beaucoup plus élevée dans les régions à majorité musulmane (le Daghestan détenant le record national). Selon le Grand Mufti, les musulmans représenteront 30 % de la population au milieu des années 2030.

La situation démographique difficile de la Russie a trois composantes. Premièrement, un taux de mortalité très élevé chez les hommes russes (même lorsqu'ils vivent en dehors de la Russie), dû en grande partie à une forte consommation d'alcool, et qui a augmenté depuis la fin de l'Union soviétique. À cela s'ajoutent un faible taux de natalité et un taux d'émigration élevé. La population russe a atteint un pic de 148 millions d'habitants en 1992 et n'a cessé de décliner depuis, malgré un modeste rebond au milieu des années 2010. Au cours des deux dernières années, le Covid-19 a fait payer un lourd tribut démographique : la surmortalité a été élevée, le taux de natalité a été le plus bas depuis deux décennies et l'immigration n'a pas compensé l'émigration. Le solde naturel (naissances/décès) a enregistré une perte sans précédent d'un million en 2021 ; la population naturelle de la Russie a ainsi diminué de plus de 12 millions entre 1992 et 2010. S'élevant à 146 millions aujourd'hui, le pays oscillera autour de 140 millions en 2035 et de 130 en 2050.

Pendant ce temps, la démographie de l'Asie centrale a continué d'évoluer dans la direction opposée. Selon les Nations unies, la région (75,5 millions d'habitants aujourd'hui) pourrait compter 88 millions d'habitants en 2035 et 100 en 2050. La population en âge de travailler de l'Ouzbékistan devrait augmenter de plus de 6 millions d'ici 2050, celle du Tadjikistan de près de 3 millions.

L'approche de Poutine

Moscou n'avait guère d'autre choix que de recourir aux travailleurs d'Asie centrale. Ainsi, depuis le début de sa présidence, Poutine a-t-il adopté une approche à deux volets.



Le premier volet a consisté à **inviter le plus grand nombre possible de Russes à revenir de l'étranger** (avec une loi stricte sur la citoyenneté basée sur le droit du sang). Entre 1991 et 2016, cette citoyenneté a été accordée à **8,6 millions de personnes**, dont 92 % étaient originaires de l'ancienne Union soviétique, notamment du Kazakhstan et de l'Ukraine.

« L'immigration ne compense plus le déclin naturel et a entraîné une montée des tensions dans les villes et des incidents racistes. Le Kremlin a donc expérimenté de nouvelles approches. »

L'autre consistait à **ouvrir les frontières de la Russie à un grand nombre d'immigrants**, notamment d'Asie centrale, de préférence en tant que travailleurs temporaires. Depuis son indépendance, la Russie est ainsi le deuxième ou troisième pays de destination dans le monde et sa population d'immigrés a doublé. En 2017, elle était de **11,6 millions**, soit 8 % de la population (**beaucoup plus pour certains démographes**). Environ la moitié de ces immigrants venaient d'Asie centrale, le plus grand nombre d'entre eux venant d'Ouzbékistan et du Tadjikistan. L'immigration de travail est encore plus facile pour les citoyens du Kazakhstan et du Kirghizstan, qui sont membres de l'Union économique eurasiatique (UEE).

Mais l'immigration ne compense plus le déclin naturel et a entraîné une montée des tensions dans les villes et des incidents racistes. Le Kremlin a donc expérimenté de nouvelles approches.

L'une d'elles, qui concilie objectifs géopolitiques et démographiques, est la "passeportisation" ou **distribution de passeports russes dans les zones occupées ou contestées** - Abkhazie, Ossétie du Sud, Transnistrie, Crimée, Donbass, Nagorny-Karabakh. Même avant la guerre de 2008, **90 % des Abkhazes et des Ossètes du Sud** avaient des passeports russes. Et au cours des trois dernières années, **au moins 650 000 citoyens** du Donbass ont obtenu un passeport russe.

Une autre consiste à faciliter la naturalisation des russophones. Après une réforme de 2014 en ce sens, un plan d'action de 2019 visait à accorder la citoyenneté à 5 à 10 millions de personnes d'ici 2025, en ciblant **les russophones** de l'ancienne Union. En 2020, la Russie a accueilli un nombre record de nouveaux citoyens - **660 000** dont 410 000 d'Ukraine et 145 000 d'Asie centrale.

Enfin, l'annexion de la Crimée a permis, d'un trait de plume, à 2,5 millions de personnes supplémentaires de devenir citoyens russes.

L'Ukraine comme réservoir de population ?

En résumé, ce contexte démographique confirme la véritable catastrophe géopolitique qu'a été la "perte" de l'Ukraine (et de sa population de 52 millions d'habitants à l'époque), et explique pourquoi l'indépendance de cette dernière a été ressentie comme une quasi-amputation par la Russie.

De nouvelles annexions de territoires à l'Ouest aideraient la Russie à résoudre son problème démographique. Mais cela est moins probable et moins souhaitable pour elle qu'un scénario dans lequel l'Ukraine resterait proche de la Russie - idéalement en tant que membre de l'UEE. Une Ukraine dans le giron russe permettrait un afflux beaucoup plus important de travailleurs slaves "allant vers l'Est" plutôt que "vers l'Ouest" (vers la Pologne en particulier). Comme **le dit** un expert, les Ukrainiens "sont des migrants presque idéaux. En tant que Slaves de l'Est, ils sont considérés comme faciles à intégrer ; ils apportent les compétences nécessaires au marché du travail russe".

Cela ne veut nullement dire que le facteur démographique est au cœur de la stratégie de Moscou vis-à-vis de l'Ukraine. Mais négliger cette dimension reviendrait en revanche à fermer les yeux sur une composante historique, culturelle et sociopolitique importante de l'identité nationale russe et de la vision géopolitique du Kremlin.

**Bruno Tertrais est directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique*





BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN
Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à :
Académie du Gaullisme

Nom et prénom..... **Adresse**

Code postal..... **Ville**.....

Téléphone fix..... **Téléphone portable**.....

Courriel

Cotisations : ---- x 25 € (plus de 25 ans) ---- x 10 € (moins de 25 ans) ---- x 30 € (couple)
À partir de ---- x 75 € (membre bienfaiteur)

Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à : Académie de Gaullisme, Monsieur ALFARGE Amir
12, Rue Rabelais 86130 JAUNAY- MARIGNY

Site officiel Paris France
www.academie-gaullisme.fr

© 01.03.2022